

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées apporte son soutien aux militant-e-s attaqué-e-s dans l'exercice de leurs responsabilités syndicales et/ou dans leur mandat de représentant-e-s du personnel.

La liste est non exhaustive mais nous pouvons citer quelques exemples :

- A Nutribio (82), en avril 2014 les salarié-e-s se sont mobilisé-e-s autour de revendications sur les salaires. Douze jours de piquet de grève vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avant d'être délogés par les forces de l'ordre. Quarante-cinq jours après la reprise du travail, sept salarié-e-s ont fait l'objet d'une procédure de licenciement. L'inspection du travail a rejeté le licenciement des cinq représentant-e-s du personnel, mais les deux autres salarié-e-s non élus, ont ouvert leurs droits au chômage... La lutte continue avec un rassemblement de soutien devant les Prud'hommes de Montauban, le 19 décembre 2014 à 9 H.
- A la SAFRA (81), quelques jours après sa désignation au CHSCT, un camarade CGT a fait l'objet d'une procédure de licenciement. La riposte s'est enclenchée et la lutte s'est engagée et a payé : l'inspection du travail a rejeté le licenciement et la réintégration dans l'entreprise rendue effective.
- A l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire), trois DSC ont été mis-e-s en examen en juin 2014 parce que leurs organisations syndicales dénonçaient par voie de tract de tract le parachute doré (aujourd'hui confirmé) du directeur général et s'inquiétaient de la gestion de l'association dévolue à la directrice générale adjointe. Ils viennent d'apprendre leur renvoi devant le tribunal correctionnel.
- A l'ALGEEI 46, ce sont trois camarades CGT qui sont sous le coup de mesures disciplinaires. Deux d'entre eux sont mis-e-s à pied à titre conservatoire depuis le 10 décembre 2014. Un autre est convoqué ce 19 décembre à un entretien préalable à sanction disciplinaire. Rien ne semble justifier de telles mesures.

La Conférence Régionale réunie à Luz St Sauveur les 17 et 18 décembre 2014 a débattu de la situation de ces établissements et du climat délétère qui y règne.

Pour la CGT, il est inconcevable et inadmissible que les salarié-e-s, les militant-e-s soient la cible et subissent des répressions dignes d'un état policier.

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées apporte son soutien aux militant-e-s attaqué-e-s par le biais de ces dérives managériales qui visent à faire taire la CGT en voulant mettre à mal les libertés d'actions et d'expressions syndicales. Il dénonce avec fermeté ces pressions, répressions qui portent atteinte aux droits des salarié-e-s et s'insurge contre la criminalisation de l'activité syndicale. Il sera vigilant aux suites à donner et mettra tout en œuvre pour répondre aux attaques subies.